



Rubrique: Inscriptions au registre du commerce

Sous-rubrique: Nouvelle inscription

Date de publication: SHAB 16.04.2021

Numéro de publication: HR01-1005151815

Entité de publication

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Nouvelles entrées Procimmo Real Estate SICAV, Le Mont-sur-Lausanne

Procimmo Real Estate SICAV
c/o Procimmo SA
Chemin de Budron H 11
1052 Le Mont-sur-Lausanne

Procimmo Real Estate SICAV, à Le Mont-sur-Lausanne, Chemin de Budron H 11, c/o Procimmo SA, 1052 Le Mont-sur-Lausanne, CHE-446.577.045. Nouvelle société d'investissement à capital variable. Statuts du 09.11.2020. But: le but unique de la SICAV immobilière est la gestion de sa fortune ou de ses compartiments sous forme de placement collectif de capitaux selon la LPCC et ses ordonnances (la "législation sur les placements collectifs") ainsi que le développement de la fortune des investisseurs et la distribution d'actions d'investisseurs. La SICAV investit les compartiments investisseurs dans les placements prévus à l'art. 59 LPCC, à savoir notamment: dans des immeubles et leurs accessoires; dans des participations à des sociétés immobilières dont le but est uniquement l'acquisition et la vente, ou la location et la bail à ferme de leurs immeubles et dans des créances contre de telles sociétés, pour autant que le fonds immobilier détienne au moins deux tiers de leur capital et des voix; dans des parts d'autres fonds immobiliers ainsi que de sociétés d'investissement immobilier cotées en bourse jusqu'à concurrence de 25 % de la fortune totale du fonds; dans des valeurs immobilières étrangères si leur valeur peut être évaluée de manière satisfaisante. La politique de placement et ses restrictions, ainsi que les techniques et instruments de placement sont réglés de manière détaillée dans le règlement de placement. Le compartiment entrepreneurs de la SICAV immobilière investit principalement dans des valeurs mobilières liquides (money market funds, obligations à court terme, cash etc.). La SICAV immobilière est d'autre part autorisée à acquérir la fortune mobilière et immobilière indispensable à l'exercice direct de ses activités. La SICAV immobilière peut prendre dans le sens légal le plus large toutes les mesures et effectuer toutes les opérations qu'elle juge pertinentes et adéquates pour atteindre son but. Espèces des actions: actions nominatives pour les entrepreneurs et actions au porteur pour les investisseurs. Restrictions de la transmissibilité des actions nominatives: selon statuts. Organe de publication: FOSC et dans le/les autres médias imprimés dans le prospectus ou dans le règlement de placement et/ou sur la/les plates-formes électroniques ouvertes au public,

reconnues par l'aut. de surveillance. Administration: Hauri Hans Rudolf, de Bolligen, à Feusisberg, président, avec signature collective à deux, Fahrländer Stefan, de Berne, à Zollikon, avec signature collective à deux, et Wood Bergeretto Erin, du Royaume-Uni, à Genève, avec signature collective à deux. Organe de révision: KPMG SA (CHE-269.292.664), à Lancy. La révision a lieu selon les dispositions de la LPCC.

Registre journalier no 7168 du 13.04.2021

Point de contact: Registre du commerce du Canton de Vaud